

TAVERNIERS.

Taverniers.

Voir "Off Licence."

1° BOISSONS NON-ALCOOLIKES—Vente par taverniers au delà des heures fixées par leur Licences, en vertu du Règlement à ce sujet.

re "Grand Hotel (Jersey) Ltd."

(1921) 231 Ex. 237.

re "Pomme d'Or Hotel, Limited." *ibid. ibid.*

re "Crystal Palace Hotel." *ibid.* 238.

2° CONTINUATION PROVISOIRE D'UNE LICENCE PAR EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES—ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LES TAVERNIERS (1901). Demande de continuer le commerce pour le terme inexpliré de la licence—refusée par l'Assemblée du Gouverneur, Bailli et Jurés.

re Stout—*ex parte Bartlett et ux. Exécuteurs.*

(1917) 229 Ex. 520.

3° LICENCE SPÉCIALE—CONDITION—Licence Spéciale accordée à condition que l'établissement soit fermé le Dimanche pendant les six mois d'hiver.

re Pinel. (1920) 231 Ex. 120.

4° Id. —extension accordée au 10 Novembre 1921.

re Le même. (1921) 231 Ex. 304.

5° LICENCE SPÉCIALE—CONDITION—Licence Spéciale accordée à condition qu'aucune buvette ou " bar " ne soit gardée sur les prémisses. Taverniers.

re Palmer. (1922) 231 Ex. 434.

TAXATION DU RÂT ET LISTE ÉLECTORALE.

Taxation du Rât et Liste Electorale.

1° COMITÉ DE TAXATION—Membre assermenté à la place d'un ci-devant membre rentré dans les degrés de parenté prohibés par la Loi depuis son élection.

A.-G. stipulant, etc. v. Arthur re Le Ruez.
(1924) 232 Ex. 493.

2° COMITÉ DE TAXATION.

Voir " Incompatibilité de Charges Publiques."

3° COMITÉ DE TAXATION—PARENTÉ—Membres remplacés à cause de leur degré de parenté avec le Connétable.

P.-G. v. Le Breton et au. re Dallain et au.
(1919) 230 Ex. 281.

4° COMITÉ DE TAXATION—Membre ayant quitté l'île, remplacement ordonné.

re Godfray, Représentation du P.-G.
(1919) 230 Ex. 407.

5° COMITÉ DE TAXATION—Membre remplacé ayant quitté la paroisse.

P.-G. v. Le Couteur. (1922) 231 Ex. 393.

6° COMITÉ DE TAXATION—Membre ayant nommé Procureur-Général—remplacement ordonné.

re Luce. Rapport du Connétable de St.-Laurens.
(1926) 233 Ex. 554.

Taxation du
Rat et Liste
Electorale.

7° COMITÉ DE TAXATION—Membre assermenté à la place d'un membre qui a cessé d'habiter la paroisse pour au delà d'an et jour.
P.-G. v. Dart. (1917) 229 Ex. 454.

8° EXPERT REMPLACÉ—ayant quitté la paroisse.
P.-G. v. Billot et au. (1920) 230 Ex. 436.

Témoins.

TEMOINS.

Voir " Procédure," 3°, 4°.

Testaments.

TESTAMENTS.

Voir " Procureur." 3.

1° ABANDON DE LEGS. Testament présenté à la Cour par la légataire universelle laquelle déclare en même temps renoncer audit legs—Testament logé au Greffe.
ex parte Blampied. (1925) 233 Ex. 356.

2° ENREGISTREMENT -- Testament enregistré par la Cour Royale, la légataire se réservant tous droits qu'elle pourrait avoir en vertu de tout testament antérieur, dans le cas où le testament actuel fut modifié ou annulé.
ex parte Thatcher. (1925) 233 Ex. 452.

3° RÉVOCATION—AUCUNE FORMALITÉ OU SOLEMNITÉ NÉCESSAIRE—Testament à travers duquel est écrit le mot " cancelled " suivi des initiales du testateur cassé et annulé.

Poisson, principal héritier v. L'Huissière, etc.
(1919) 230 Ex. 338.

4° DE MEUBLES ET IMMEUBLES—TESTAMENT ÉGARÉ. Demande d'être autorisé à présenter le brouillon du testament à la

Cour Royale aux fins d'enregistrement
en ce qui regarde les immeubles—refusée
Thatcher v. Thatcher et au.

(1926) 233 Ex. 547.

5° D'IMMEUBLES—conditions nécessaires pour
validité.
ex parte "The Public Trustee" re Mitchelson,
décédé. (1926) 234 Ex. 251.

6° ENFANT NATUREL. Il est loisible de donner
par testament à son enfant naturel telle
partie de ses biens mobiliers qu'il lui est
permis de donner à un étranger.
Nicolle v. Crill, Exécuteur et aus. testament S. J.
Nicolle. (1920) 230 Ex. 553, 12 C.R. 146.
(1922) 11 O.C. 181.

7° TESTATEUR, sans droit de limiter les droits
d'un héritier aux meubles à la jouissance
de la part des meubles lui revenant.
Le Riche, fils et principal héritier v. Bellée,
Exécutrice et autres. (1922) 231 Ex. 494.

8° FAIT DANS LES QUARANTE JOURS DU DÉCÈS
DU TESTATAIRE — "CAS FORTUIT"—
"EXHÉRÉDATION."
Cabot seul héritier v. Ryan, Tuteur.
(1929) 235 Ex. 354.

9° LEGS — OBJETS PHILANTROPIQUES — Con-
formément aux conclusions de la Partie
Publique—Legs déclarés caducs.
Représentation du P.-G. du Roi, Re Testament
Barreau. (1928) 234 Ex. 539.

10° ENREGISTREMENT—Demande différée, le
testament étant biffé "cancelled A.F.P."
et une enquête à fin de curatelle ayant
été présentée à la Cour au sujet de l'état
d'esprit de la personne qui se trouverait

Testaments.

être la principale héritière et qui est actuellement internée à l'Asile des Aliénés.

ex parte Poisson, légataire. (1919) 230 Ex. 255.

11° *Id. id.* — Testament enregistré pour valoir ce que de droit.

ex parte la même. (1919) 230 Ex. 283.

12° ENREGISTREMENT — TESTAMENT DE MEUBLES ET D'IMMEUBLES — ENREGISTRÉ AU REGISTRE PUBLIC — le legs de biens meubles étant sans effet, la testatrice n'ayant laissé aucune propriété mobilière.

ex parte Le Dain et aus. (1919) 230 Ex. 297.

13° RÉDUCTION *ad legitimum modum* — Testament léguant l'entier des biens meubles à un tiers. Sujet à l'usufruit de la veuve. Testament réduit à l'instance de l'Exécutrice Testamentaire de cette dernière.

Gaudin, Exécuteur v. Noel, Exécutrice.

(1925) 233 Ex. 221.

14° FEMME MARIÉE — EXÉCUTRICE TESTAMENTAIRE — LOI DE 1925. Le droit de la femme mariée d'agir de son propre chef comme Exécutrice, lui est assuré par les termes de l'Article 2 de ladite loi.

Le Brocq v. Roy. (1927) 234 Ex. 366, 439 (N.S.)

15° PROPRES — défense de disposer de ses biens par testament s'ils descendent d'un ancêtre de ses héritiers. Testament cassé en ce qui concerne héritage non-léguable. Action en cassation — envoi devant le Greffier pour distinguer les héritages léguables et non-léguables.

Le Boutillier v. Larbalestier.

(1926) 234 Ex. 214.

- 16° MORT DE LA TESTATRICE DANS LES QUARANTE JOURS DU TESTAMENT—Testament présenté à la Cour et logé au Greffe.
ex parte Hughes, re Du Feu.
(1928) 235 Ex. 148. Testaments.
- 17° INTERDICTION DU TESTATEUR. Testament exécuté en présence et du consentement des Procureurs sans lesquels il ne pouvait agir à ses affaires héréditaires ni mobilières—enregistrement ordonné.
ex parte Du Val. (1918) 230 Ex. 78.
- 18° DISPOSITION TESTAMENTAIRE—ce qui constitue.
Voisin, Procureur Morse v. Giffard, Exécuteur Testament Dwight. (1928) 235 Ex. 70.
- 19° FAIT HORS L'ILE—copie authentique, enregistrement ordonné pour tirer son plein et entier effet en ce qui concerne les immeubles y mentionnés situés dans l'île de Jersey.
ex parte Woodman. (1929) 235 Ex. 440.
- 20° D'IMMEUBLES PRÉSENTÉ À LA COUR PAR LA LÉGATAIRE UNIVERSELLE DU TESTAMENT DONT S'AGIT, laquelle a déclaré en même temps renoncer au legs à elle fait dans ledit testament.
ex parte Le Brocq. (1927) 234 Ex. 343.

TÊTES DE PARTIE.

*Voir "Partage."*Têtes de
Partie.

TRIBUNAL ÉTRANGER.

*Voir "Parties."*Tribunal
Étranger.

Usufruitier.

USUFRUITIER.

Voir “ Procédure.”

1° **BAIL À TERMAGE FAIT PAR L’USUFRUITIER**
NE LIE PAS LE NU-PROPRIÉTAIRE, après
son décès, celui-ci ayant le droit de
reprendre possession de l’immeuble en
donnant avis raisonnable au locataire.
Romeril v. Le Gros. (1923) 232 Ex. 264.

2° **USUFRUITIER—NU-PROPRIÉTAIRE.**

Le Marinel, Exécuteur v. Falla, Exécuteur.
(1927) 234 Ex. 448.

Vente.

VENTE.

Voir “ Agent ou Mandataire.”

Vicomte.

VICOMTE.

*Voir “ Expropriation pour causes d’Utilité
Publique.”*

1° **NOMMÉ POUR REPRÉSENTER UNE PERSONNE**
QUI A SUBI UNE CONdamnATION À LA
SERVITUDE PÉNALE.
ex parte Male re Le Cocq. (1918) 230 Ex. 166.

2° **AUTORISÉ À SERVIR ASSIGNATION DE PA-**
RAITRE DEVANT UN TRIBUNAL ÉTRANGER.
Voir “ Parties.”

3° **VICOMTE ET EXPERTS—pour évaluer droit**
de chemin et passage.

Thornton v. Buesnel, Buesnel v. Carrel et Carrel
Carrel v. Cox et ux. (1922) 231 Ex. 462.

VUE DE JUSTICE.

Vue de
Justice.

1° TERMÉE SUR LES LIEUX EN DIFFICULTÉ,
l'acteur ayant déclaré s'opposer à l'enté-
rinement du Record du Vicomte.

Bechelet v. De Gruchy, Recteur et aus.

(1919) 50 H. 60.

2° RESSORT DE VUE ENTÉRINÉ.

Le même v. les mêmes. (1920) 50 H. 66.